

**PROJETS DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DE BOA-BURKINA FASO - 30 MARS 2023**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport du Président du Conseil d'Administration et des Rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2022, les approuve dans toutes leurs dispositions et en conséquence, approuve le bilan et les comptes de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cet exercice 2022 se solde par un bénéfice net de **25 476 935 672 FCFA**, après une dotation aux amortissements de **1 719 363 923 FCFA**, une dotation aux provisions de **9 752 832 552 FCFA** et un impôt sur les bénéfices de **3 786 384 250 FCFA**.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve à tous les membres du Conseil d'Administration pour leur gestion et pour tous les actes accomplis par eux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et décharge les Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leur mandat.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des Rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatifs au droit des sociétés commerciales et du GIE, ainsi que de l'article 45 de la loi N° 058 - 2008/AN du 20 novembre 2008 portant réglementation bancaire, approuve sans réserve ledit rapport.